

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT

Séance du 26 mars 2021

DE_2021_011

Affectation du résultat 2020

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 19/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FETES de FRIGNICOURT sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 15

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Pierre BOUQUET, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Mickael JACQUEMIN, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET, Pascal TRAMONTANA, Sylvain VALOTA

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL

Représentés: Caroline ISSENHUTH par Claude GUICHON, Sylvain LANFROY par Pascal TRAMONTANA, Daniel STOLL par Claude GUICHON

Excusés: Thibaut DUCHÊNE, Edith ERRE, Christian LEMOINE, Florence LOISELET, Olivier MALOU, Isabelle PESTRE, Mathilde VANACKERE

Absents: Bernard AUBRY, Michel BENETON, Michel BOULANT, Corinne DAHERON, Hugues GERARDIN, Linda MUNSTER, Jean-Paul PAGEAU, Jean-Jacques POIGNANT

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Affectation du résultat 2020 - DE_2021_011

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Rappel des règles d'affectation

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :

Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

- Lorsque le résultat global et celui de la section d'investissement sont positifs, il est possible de se dispenser de délibération d'affectation des résultats. Dans ce cas, les résultats de chaque section sont reportés "automatiquement".

Après présentation du Compte administratif 2020, l'affectation du résultat se présente comme suit :



• Détermination du résultat de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	- 271 477.98 €
Recettes de fonctionnement	+ 402 251.96 €
Excédent de fonctionnement	+ 130 773.98 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 284 920.57 €
Résultat de fonctionnement à affecter (002)	+ 415 694.55 €

• Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	
Dépenses d'investissement	- 98 731.21 €
Recettes d'investissement	+ 356 529.00 €
Excédent d'investissement	+ 257 797.79 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 54 294.40 €
Résultat d'investissement cumulé (001)	+ 312 092.19 €

Reste à Réaliser (RAR) – dépenses	-51 412.19 €
Reste à Réaliser (RAR) – recettes	+ 0,00 €
Solde Restes à réaliser	- 51 412.19 €

Le comité syndical

VU les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,
Après avoir arrêté ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2020,

propose :

- De reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser (RAR)
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- De reporter le résultat d'investissement de **312 092.19 €** au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur le budget 2021
- De reporter le résultat de fonctionnement de **415 694.55 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » sur le budget 2021

☞ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité :**

- **De reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser (RAR)**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus**
- **De reporter le résultat d'investissement de 312 092.19 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur le budget 2021**
- **De reporter le résultat de fonctionnement 415 694.55 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » sur le budget 2021**

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FETES de FRIGNICOURT

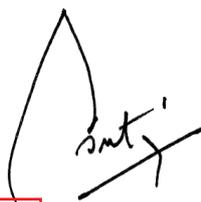
Le 26 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Daniel FONTAINE




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___